

**Sujet** : communiqué les 3 Faucheurs Volontaires devant les juges le 6 novembre  
**De** : Dominique Masset <dommasset1@gmail.com>  
**Date** : 03/07/19 à 22:46  
**Pour** : destinataires inconnus ;

Retirer le filigrane maintenant



**3 juillet 2019 :**

**Pour 63 faucheurs dans les champs :**

**3 faucheurs devant les juges !**

Les 3 faucheurs volontaires mis en garde à vue à la gendarmerie de Villefranche de Lauragais pour le fauchage de 5 parcelles d'essai de tournesol OGM, ont été très rapidement transférés au Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Après quelques heures passées en cellule, ils ont été entendus par le substitut du procureur. Il leur a été signifié leur comparution devant le Tribunal de Grande Instance le 6 novembre 2019 à 8h30 sous le chef d'inculpation de « destruction du bien d'autrui en réunion, ». Les poursuites pour le refus de prélèvement d'A.D.N. étant abandonnées.

Dans l'attente du procès, ils ont été placés sous contrôle judiciaire, leur interdisant de se rendre en haute Garonne et leur interdisant un quelconque contact entre les trois prévenus.

Après décision du juge des libertés, ils ont été relâchés vers 16h, accueilli par un comité de soutien venant de nombreux départements.

Comme trop souvent, seuls 3 des participants à cette action seront jugés, et ce malgré que les 63 faucheuses et faucheurs aient donnés aux gendarmes et au procureur de la république leurs noms et adresses et demandent à être jugés solidairement.

Les faucheurs et faucheuses volontaires continuent et continueront de dénoncer les cultures OGM, l'usage des pesticides et le brevetage du vivant.



pdfelement